

DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACHAT D'UN VELO, D'UNE TROTTINETTE, D'UN GYROPODE 2022

La demande de subvention est à effectuer avant l'achat du matériel

La subvention est réservée aux salariés des établissements signataires du protocole d'engagement et aux étudiants et salariés des composantes de l'Université de Lorraine du Technopôle selon les conditions spécifiques définies dans le protocole.

NOM :

Prénom :

Principal mode de déplacement sur le trajet domicile-travail :

Entreprise/Etablissement :

Fonction :

Adresse personnelle :

N° de tel :

Mail

Profitez de cette subvention à partir du **4 avril 2022** et jusqu'à épuisement du budget dédié à cette action

Vous demandez votre subvention pour l'achat d'un :

- Vélo classique
- Vélo à assistance électrique
- Vélo Pliant (y compris électrique)
- Trottinette
- Trottinette électrique
- Gyropode
- 50% abonnement Vélostan Boutic
- 50% (plafonné à 200€) sur l'achat d'un vélo à l'Atelier dynamo et sur les accessoires indispensables à l'achat
- 50% (plafonné à 200€) sur la location annuelle d'un vélo à assistance électrique
- Système de transformation d'un vélo classique en électrique

Coût du produit :



Modalités pratiques :

- 1) Avant l'achat, remplir le présent formulaire et le transmettre au référent PDIE de votre établissement. Pour espérer être sélectionné et bénéficier de la subvention, les critères sont les suivants :
 - Proximité géographique : Distance raisonnable à vélo vous permettant de venir de manière régulière. Une association du vélo avec d'autres moyens de transport (bus, train etc.) sera évidemment autorisée et encouragée. (A titre d'information, certains spécialistes du déplacement vélo estiment que la distance moyenne pour un déplacement domicile-travail est de 9 km)
 - Pérennité des déplacements sur le site (Priorité donnée aux CDI, aux CDD avec encore 6 mois minimum avant la fin de mission et à ceux qui ne sont pas à moins d'1 an de la retraite)
- 2) Attendre l'avis de la commission d'attribution que vous recevrez par courrier. La subvention accordée correspond à
 - 20% du montant d'un vélo, pliant ou non, ou d'une trottinette classique plafonnée à 200 €
 - 40% du montant d'un vélo à assistance électrique, d'une trottinette électrique ou d'un gyropode plafonnée à 200€
 - 50% d'un abonnement Vélostan Boutic
 - 50% (plafonné à 200€) sur l'achat d'un vélo à l'Atelier Dynamo et sur les accessoires indispensables liés à l'achat
 - 50% (plafonné à 200€) sur la location annuelle d'un vélo à assistance électrique(Sous réserve de fonds disponibles)
- 3) Une fois l'accord de subvention obtenu, rendez-vous chez votre revendeur pour effectuer l'achat. Chez certains commerçants (liste ci-dessous), en présentant votre récépissé « décision de NB Tech », vous obtiendrez une remise supplémentaire. Le matériel d'occasion est autorisé à condition de disposer d'une facture d'un revendeur professionnel.
- 4) Quand votre achat a été effectué, transmettre la facture, l'accord signé et une photo vous identifiant avec votre nouveau mode de transport à votre référent. Cette photo sert à s'assurer que votre achat est destiné à votre usage personnel. Sous réserve de votre accord, elle pourra être utilisée pour valoriser votre engagement et identifier la communauté d'utilisateurs.

Tout dossier incomplet entraînera le refus de la subvention

Après avoir reçu l'accord de subvention, vous disposerez de 2 mois pour effectuer votre achat et envoyer la facture, l'accord signé ainsi que la photo à votre référent. Passé ce délai, la subvention sera annulée.

Le délai sera d'un mois maximum pour obtenir l'accord de subvention

Si vous achetez votre moyen de déplacement avant l'accord d'attribution, vous acceptez le risque de ne pas pouvoir disposer de la subvention notamment s'il n'y a plus les fonds nécessaires.

Après l'obtention d'une subvention, toute nouvelle demande ne pourra être prise en compte qu'après 2 ans. Le dossier passera malgré tout en fin d'exercice pour ne pas prendre la place de nouveaux dossiers et un retour d'expérience sur l'utilisation de votre moyen de transport vous sera demandé

Je m'engage :

- A utiliser mon nouveau mode de déplacement en partie pour mes déplacements domicile travail ou mes déplacements professionnels, éventuellement en complément des transports en commun, du covoiturage ou de l'autopartage
- A faire cet achat pour mon usage personnel
- A être en possession des éléments de sécurité adaptés à mon mode de transport
- A conserver la « spécification constructeur » pour mon nouveau moyen de déplacements
- A être actif dans la communauté d'utilisateurs de vélos, de trottinettes et de gyropodes sur le Technopôle
- A participer à l'évolution de la démarche (témoignage, fête de la mobilité, enquête...) durant les deux premières années du dispositif
- A contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre
- A faire partie des effectifs de l'entreprise adhérente à NBTECH au moins 6 mois après l'attribution de la subvention (dans la mesure où ce départ est prévu à l'avance : fin de contrat, retraite) (stagiaires non concernés)

J'accepte que ma photo soit publiée sur le blog du PDIE

Avec cette subvention nous vous offrons une formation de 2H « Conduite en ville » avec LorrNRoll d'une valeur de 30€. En cochant cette case, vous acceptez cette formation offerte et vous acceptez également que LorrNRoll vous contacte pour organiser la session.

Fait à

Signature du salarié

Le.....

Liste des commerçants partenaires de l'opération : (réduction supplémentaire uniquement sur présentation du bon d'accord tamponné par NB Tech)



5% de réduction supplémentaire sur la gamme de vélos assistance électrique et vélos pliants

Adresse : 14 rue d'Albertville, 54500 Vandoeuvre les Nancy

Téléphone : 03 83 95 45 55

5% de réduction supplémentaire sur la gamme de vélos assistance électrique (y compris vélos pliants électriques)

10 % de réduction supplémentaire sur la gamme de vélos pliants (hors électriques)

Adresse : 17-19 Boulevard d'Haussonville, 54000 Nancy

Téléphone : 03 83 40 39 65



5 % de réduction supplémentaire sur vélos assistance électrique, trottinettes électriques et vélos pliants

Adresse : 2 Avenue des Érables, 54180 Houdemont

Téléphone : 03 83 59 00 00



10 % en remise supplémentaire ou en bon d'achat Adresse : 3 rue du Pré Contal, 54 300 Lunéville Téléphone : 03 83 73 00 68

5% en bon d'achat dans son magasin

Adresse : 57 Avenue Victor Hugo, 54200 Toul

03 72 61 04 25 | 54toul@velostation.com | www.velostation.com



5% de réduction supplémentaire sur tout achat

Atelier, essais, vente au 1 bis, impasse des Requis Forestiers 54540 BADONVILLER

www.wheele.fr tél : 09 73 10 88 11



Décision de NB TECH 2022

Nom..... Prénom.....

Subvention accordée par NB TECH: oui / non

Motif du refus :

Date

Montant :

Accord valable jusqu'au : (soit 2 mois à compter de la validation de l'accord)

Cachet de NB TECH

Signature du salarié



Pour recevoir votre subvention, la facture, accompagnée du présent accord de subvention signé et d'une photo vous identifiant avec votre vélo ou votre trottinette sur votre lieu de travail est à transmettre à votre référent PDIE

